**Préparer son entrée dans l’enseignement supérieur**

Une porte d’entrée pour de nombreuses démarches <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

* **S’inscrire, s’informer, engager des démarches**
* Vous choisissez une formation dans Parcoursup, vous devez:
* Consulter régulièrement Parcoursup <https://www.parcoursup.fr/>
* Une fois retenu, vous inscrire dans l’établissement choisi (se rapprocher du site de l’établissement)
* Vous choisissez une formation hors Parcoursup, vous devez:
* Obtenir une attestation de désinscription de Parcoursup (téléchargeable directement dans votre dossier, rubrique “admission”)

Ou

* Obtenir une attestation de non inscription su Parcoursup

<https://dossierappel.parcoursup.fr/Candidat/attestation.noninscription?ACTION=2>

**Important:** Vous devez demander dans tous les cas une attestation d’acquittement de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) – 90 euros - sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

* **Les aides sociales**
* Pour obtenir une bourse sur critères sociaux, connectez-vous sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> et faites une demande de dossier social étudiant
* Les étudiants bénéficiant d’une bourse sur critères sociaux et ayant obtenu une mention “très bien” au bac peuvent en plus bénéficier d’une aide au mérite (procédure automatique)
* Les régions peuvent également vous apporter une aide; consultez <http://www.etudiant.gouv.fr/pid37652/aides-regionales-et-dans-les-outre-mer.html> pour plus d’informations
* **Le logement**
* Le réseau du CROUS <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/ensemble-des-logements-proposes-aux-etudiants-par-le-reseau-des-crous/> ou taper CROUS dans votre moteur de recherche
* Visale, une aide au cautionnement locatif <https://www.visale.fr/#!/>
* Lokaviz, 1ère plateforme d’offres d’hébergement pour étudiants <https://www.lokaviz.fr/>